



Règlement du concours Sustainable Mobility Search

Modalités de participation

ARTICLE 1 : Dénomination et objet du concours

La société PhDTalent, société par actions simplifiée au capital de 4000,00 euros, dont le siège social est situé 16 boulevard Saint-Germain, 75005 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro SIREN 825 323 959, organise, du 08/07/2019 au 24/09/2019 inclus, aux Rencontres Internationales de la Mobilité Durable 2019 à Saint-Tropez, un concours de médiation scientifique, porté par les doctorants et docteurs de France, autour des 3 éléments : La Terre, La Mer et L'Air.

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le présent règlement détaille l'ensemble des règles applicables.

ARTICLE 2 : CANDIDATURES

Ce concours est ouvert aux seuls doctorants ou docteurs inscrits ou ayant été inscrits dans un programme de doctorat, rattaché à une université française, de toutes disciplines, à la condition que leur travail de recherche soit suffisamment avancé et qu'ils aient 18 ans minimum.

ARTICLE 3 : PUBLICITÉ

La promotion de ce concours se fera sur le site Internet de PhDTalent : www.phdtalent.org ainsi que sur ses comptes Facebook, Twitter et LinkedIn, et plus généralement par relation de presse, tous médias confondus.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, Le candidat déclare être âgé d'au moins 18 ans et d'avoir la capacité juridique.

Les candidats doivent faire parvenir à la société PhDTalent au plus tard le 02/09/2019 une vidéo de 5 minutes maximum décrivant leur parcours, le sujet qu'ils souhaitent traiter et leurs motivations. Un même Candidat ne pourra envoyer qu'une vidéo maximum. La qualité de la vidéo ne sera pas prise en compte lors de la sélection des lauréats.

Il est précisé que :

Les Candidats doivent obligatoirement choisir un sujet portant sur 3 éléments (Terre, Mer et l'Air), en rapport avec leur sujet de recherche et s'exprimer en français. Leur exposé oral devra respecter les lois et règlements en vigueur et plus généralement les dispositions relatives à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits des tiers et au droit de la propriété littéraire, artistique et scientifique.

ARTICLE 5 : LES PRIX

Les 5 finalistes bénéficieront d'une journée de coaching personnalisée organisée par PhDTalent, ainsi que de la publication d'un article de médiation scientifique reprenant leur exposé sur la plateforme de PhDTalent. Ils seront invités gracieusement aux Rencontres Internationales de la Mobilité Durable 2019 à Saint-Tropez pour 5 jours (transport, logement, petit-déjeuner et déjeuner, badge full-access pour les Rencontres Internationales de la Mobilité Durable compris).

3 prix seront décernés à la suite de la finale :

Le 1^{er} prix :

Un chèque de 1000 euros, un pass full-access pour le PhDTalent Career Fair 2019 et 1 an d'abonnement à la version en ligne des Echos

Le 2^{ème} prix :

Un chèque de 700 euros, un pass full-access pour le PhDTalent Career Fair 2019 et 1 an d'abonnement à la version en ligne des Echos

Le 3^{ème} prix :

Un chèque de 400 euros, un pass full-access pour le PhDTalent Career Fair 2019 et 1 an d'abonnement à la version en ligne des Echos

La sélection des gagnants de la finale sera faite après délibération du jury et en fonction des critères de jugement préétablis.

ARTICLE 6 : AUTORISATION D'EXPLOITATION

En participant au présent Concours, les Concurrents autorisent gracieusement les sociétés organisatrices à exploiter (droit de reproduction et de représentation), dans le cadre du présent concours, tout ou une partie de leur exposé dans le monde entier, sur le site et la plateforme de PhDTalent (www.phdtalent.org) et sur ceux de ses partenaires par tous procédés, par tous modes de distribution, sur tous réseaux et en tous formats.

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

PhDTalent est autorisé à utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles, le nom et l'image des Concurrents.

Si un Concurrent s'oppose à l'utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou promotionnelles, il doit le faire savoir par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse suivante : 16, boulevard Saint-Germain 75005 Paris.

Chaque gagnant accepte la libre utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou promotionnelles, et ce, sans que cela lui confère un droit à de quelconques avantages.

ARTICLE 8 : DROITS – GARANTIES

Les Concurrents garantissent PhDTalent contre tous recours ou actions qui pourraient lui être intentés à titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits consentis pour le présent concours, par toute personne ayant participé ou non à la production de la présentation susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit.

A ce titre, les Concurrents déclarent expressément n'introduire dans leur présentation orale aucun élément qui serait susceptible de violer les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. A cet égard, ils garantissent PhDTalent contre tout recours, action ou réclamation, qui pourrait le cas échéant être exercé, à un titre quelconque à son encontre à l'occasion de l'utilisation des présentations, tout tiers qui revendiquerait des droits sur toute ou partie de la présentation orale.

Les Concurrents sont seuls et entièrement responsables du contenu de leur présentation à ce titre, ils s'engagent à n'utiliser aucun élément de nature à porter atteinte aux droits de la personnalité des tiers, et déclare avoir obtenu l'autorisation préalable de toute personne tierce dont l'image ou le nom apparaîtrait dans leur exposé.

Ils s'engagent par ailleurs à respecter l'ensemble de la législation en vigueur, notamment toute disposition relative au respect de la vie privée, au droit de la propriété intellectuelle, au droit de la presse, au droit des brevets, au droit des marques ainsi qu'au droit à l'image ; les règles d'ordre public, notamment la réglementation applicable en matière de contenu pornographique, et pédophile ; la législation applicable aux mineurs ; et notamment à ne pas intégrer au sein des présentations tout élément ayant un caractère pornographique, pédophile, haineux, injurieux, diffamatoire ou de manière plus générale, attentatoire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ; à ne pas insérer au sein des présentations une allusion publicitaire.

Ils s'engagent à ne pas envoyer de fichiers qui contiendraient des virus. Ils s'engagent à répondre dans les meilleurs délais à toute demande d'information de la part des sociétés organisatrices en cas de litige.

ARTICLE 10 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies auprès des Concurrents font l'objet d'un traitement informatique automatisé, afin de tenir compte de leur participation.

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés chaque Concurrent dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, chaque participant peut, à tout moment, en faire la demande en envoyant un courrier postal à la Société PhDTalent 16, boulevard Saint-Germain 75005 Paris mentionnée à l'article 1 du présent règlement.

Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

Il est expressément entendu que PhD Talent ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable, d'un quelconque dommage subi par les internautes et/ou tout tiers du fait :

- d'une indisponibilité ou dysfonctionnement du service quelle qu'en soit la cause ;
- de la perte de données ponctuelles ;
- des conséquences résultant de tous virus ;
- d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence de la Cour de Cassation.

En outre, la responsabilité des sociétés organisatrices ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DU REGLEMENT

PhD Talent se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le concours si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Par ailleurs, il se réserve également le droit de modifier la dotation si les circonstances l'exigent et ce, sans qu'aucune réclamation ne puisse être soulevée de ce chef à son encontre.

ARTICLE 13 : COMPETENCE

Le présent règlement est soumis au droit français.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes ou additifs.

Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur le site Internet : <https://app.phdtalent.org/eventdetails.php?eventid=565>

Tout litige qui viendrait à naître du fait du concours, objet des présentes, ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Paris.